



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### RD 288 / RD 1083 à HIPSHEIM - Aménagement d'un carrefour giratoire - Acquisition foncière

#### Rapport n° CP/2013/625

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet soumettre à votre approbation les modalités d'acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD 1083 et RD 288 sur le territoire de la commune de HIPSHEIM.

L'opération concerne l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la bretelle de sortie de la RD 1083, de la RD 288 et la voie communale vers l'Est (commune de HIPSHEIM) entre le château d'eau et l'ouvrage d'art sur la RD 1083 près de Nordhouse.

Les travaux ont commencé au mois de juin 2013 grâce à la signature par le propriétaire d'une autorisation temporaire de travaux.

Dans ces conditions, il est proposé d'acquérir les emprises nécessaires sur les parcelles cadastrées section 2 n°220 et n°222 à HIPSHEIM selon la valeur estimée par les services de France Domaine, soit:

Indemnité principale pour perte de terrain:

137 €/are x 16,10 ares = 2 205,70 €

Indemnité pour perte de revenus et de fumures:

(77,68 €/are + 6,40 €/are) x 16,10 ares = 1 353,69 €

Il en résulte une indemnisation globale de 3 559,39 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	150 000,00 €	128 171,77 €	2 205,70 €
25821	67-678-621	265 000,00 €	200 000,00 €	1 353,69 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président*

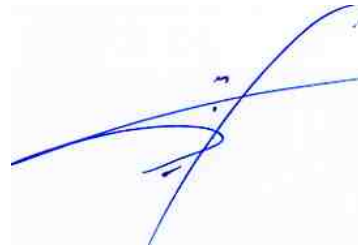
*- approuve l'acquisition des terrains sur la commune de HIPSHEIM selon les valeurs fixées, moyennant ainsi le versement au propriétaire concerné d'une indemnité totale de 3 559,39 € et frais divers ;*

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

*Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.*

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL